

**DELIBERATION N°04032025-01**  
**Séance du 04 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 21 heures 00, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

**Présents** : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - DAVIERE Vincent  
VIDECOQ Agnès - GUITVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique - GANÉ Séverine.

**Excusée** : MOLINE Cécile qui donne pouvoir à RABINEAU Marie-Dominique

Date de convocation : 25 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

**Secrétaire de séance** : BARTHELAIX Annick

**Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1612-12 ;

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion ;

Considérant que le CFU soumis au vote du Conseil Municipal est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Vu la présentation du Compte Financier Unique 2024 du budget de la Commune par M. le Maire, pour lequel se dégagent les résultats suivants :

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - COMMUNE**

Libellés	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Résultats reportés (exercice 2023)	112 509.46 €			107 686.38 €
Opérations Exercice 2024	309 473.36 €	422 188.69 €	278 598.86 €	277 323.21 €
<b>TOTAUX</b>	<b>421 982.82 €</b>	<b>422 188.69 €</b>	<b>278 598.86 €</b>	<b>385 009.59 €</b>
Résultats clôture		205.87 €		106 410.73 €
Reste à Réaliser	622 891.00 €	634 157.00 €		
<b>TOTAUX CUMULÉS (totaux + RAR)</b>	<b>1 044 873.82 €</b>	<b>1 056 345.69 €</b>	<b>278 598.86 €</b>	<b>385 009.59 €</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>		11 677.74 €		106 410.73 €

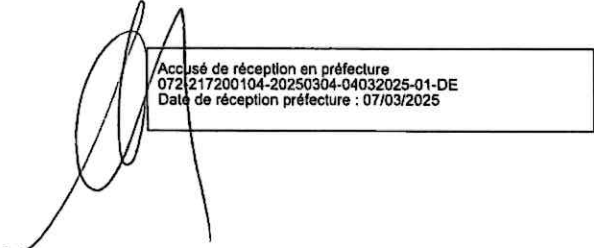
**M le Maire s'étant retiré au moment du vote, et sous la présidence de M. Thierry BOUVET, Premier Adjoint,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE acte de la présentation faite du Compte Financier Unique de la Commune, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Commune ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,  
**Le Maire,**  
**Jean-Louis LEMARIÉ**

**Le secrétaire de séance,**

The image shows the official seal of the Municipality of L'Isle-sur-Mer, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.The image shows a large, stylized handwritten signature in black ink. To the right of the signature is a rectangular stamp with a black border containing the following text:

Accusé de réception en préfecture  
0721217200104-20250304-04032025-01-DE  
Date de réception préfecture : 07/03/2025